

Pronovo SA
Dammstrasse 3
5070 Frick

Confirmation de changement d'exploitant d'installation / Changement d'ayant droit

Numéro du projet: _____

L'exploitant/e d'installation actuel/le

Madame Monsieur Société

Nom, prénom ou société: _____

Interlocuteur (pour les sociétés): _____

Rue: _____

NPA, localité: _____

Cède l'installation dont le numéro de projet figure ci-dessus à partir du mois suivant

mois, année (MM AAAA)

(Veuillez noter que le droit à la rétribution ne peut pas être transmis avec effet rétroactif. Les installations avec annonce trimestrielle des données énergétiques peuvent être transférées uniquement au début du trimestre.)

au futur/e exploitant/e d'installation

Madame Monsieur Société

Nom, prénom ou société: _____

Interlocuteur (pour les sociétés): _____

Rue: _____

NPA, localité: _____

Numéro de téléphone: _____

Adresse e-mail pour la correspondance : _____

L'exploitant/e d'installation actuel/le a l'obligation d'informer le nouvel ayant droit du projet au sujet de tous les droits et obligations en lien avec la subvention. Ces droits et obligations découlent en effet de la Loi sur l'énergie, de l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables et des décisions communiquées à l'actuel exploitant d'installation. Il/Elle est en outre tenu/e d'informer le nouvel ayant droit du projet au sujet d'une éventuelle transmission du droit à la rétribution.

L'exploitant/e d'installation actuel/le déclare par sa signature la validité de ce changement d'exploitant d'installation.

Lieu, date: _____

Signature: _____

Nom en caractères d'imprimerie: _____

Veillez noter que seuls les formulaires **originaux** signés seront pris en compte.

Si l'installation précitée a déjà bénéficié d'une rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), nous vous prions de demander au nouveau/à la nouvelle exploitant/e d'installation d'envoyer le formulaire «Informations de paiement pour le système de rétribution de l'injection (SRI)» entièrement complété à Pronovo. Ce formulaire est indispensable pour que Pronovo verse la rétribution au nouveau/à la nouvelle exploitant/e d'installation. Merci beaucoup pour votre coopération.

¹ Loi sur l'énergie du 30 septembre 2016 (LEne, RS 730.0).

² Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables du 1er novembre 2017 (OEneR, RS 730.03).